Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 009-210901666-20260921-DE_047_2026-DE

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
LEYCHERT - Commune

Séance du lundi 21 septembre 2026

Délibération N° DE_047_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 17/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - Mairie), sous la présidence de Florence ROBERT.

Présents : Florence ROBERT, Stephane NOGER, Yola THOMAS, Olivier AMANS, Jocelyne MARION, Alexis CALARD, Constance GANDOIS, Alexis ESTAQUE, Charlotte GIRAULT, André COSTECEQUE, Elise-Marie NOAILLES
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yola THOMAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°1 -Budget principal 2026

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'au regard de l'exécution budgétaire en cours, il convient de procéder à des ajustements de crédits au budget principal de la commune pour l'exercice 2026 afin de permettre le règlement des dépenses restant à intervenir jusqu'à la clôture de l'exercice.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil municipal portant adoption du budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster certains crédits en dépenses de fonctionnement et d'investissement en fonction des réalisations constatées et des besoins prévisionnels jusqu'à la fin de l'exercice ;

CONSIDÉRANT le projet de décision modificative n°1 présenté au Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal 2026 telle que présentée

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 009-210901666-20260921-DE_047_2026-DE

dans le tableau annexé à la présente délibération ;

DIT que la décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes ;

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florence ROBERT
Président de séance

Yola THOMAS
Secrétaire de séance